# Procès-verbal

# du

# COMITE SYNDICAL

# Du 15/09/2026

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.

Etaient présents : Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT. Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.

Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote.

Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote.

Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas droit de vote.

Nombre de collectivités adhérentes : 34 Quorum : 18

29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.

Nombre total de délégués : 76
Nombre de délégués présents votants : 50
Pouvoirs : 2
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1
Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = **53**

Date de convocation : 01/09/2026

Excusés :

Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET Jérémy PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET

Absents :

Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOUIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER,

Procurations :

Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN,

Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE,

Secrétaire de séance : Rémy RILLET

# Ordre du jour :

## I- Délibérations

1. Adoption du PV du CS du 2 juillet 2026
2. Approbation du règlement intérieur du SDE
3. Approbation du règlement financier
4. Budget principal décisions modificatives, en lien avec :
   - La Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour des périmètres de protection et des travaux d'urgence de sécurisation d'approvisionnement en eau potable

## II- Questions diverses

Etat des lieux des nappes phréatiques.

# COMITE SYNDICAL du 15 septembre 2026

## 1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 2/07/2026

Suite à l'envoi par mail le 1er septembre 2026 du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 2 juillet 2026, le Président demande s'il y a des modifications à apporter. Comme aucune demande de modification n'est formulée.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2026.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE (53 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE) ADOPTE LE PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2026.

## 2. Approbation du règlement intérieur du SDE

Le règlement intérieur du SDE précise à l'article 29-modification au paragraphe 2°)

« Il devra être adopté, avec ou sans modification, dans les 6 mois suivant chaque élection municipale ou départementale. Il continuera à s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle adoption ou modification. »

Le président propose d'adopter le règlement intérieur qui a été voté le 21 octobre 2025, sans modification. Il est en annexe n°1.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE (53 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE) ADOPTE LE REGLEMENT INTERIEUR DU SDE SANS MODIFICATION.

## 3. Approbation du règlement budgétaire et financier

Le Président indique que le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il vise non seulement à harmoniser les méthodes mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

L'adoption du RBF doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des membres de l'organe délibérant.

Ainsi le Président propose de reconduire sans modification le règlement budgétaire et financier qui a été adopté le 21 octobre 2025. Il est en annexe n°2.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE (53 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE) ADOPTE LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER SANS MODIFICATION.

## 4. Budget principal décisions modificatives :

**Décisions modificatives pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour des périmètres de protection entre le SDE et le SPAO pour les périmètres des forages de Val-Béquet et de la ROULANDIERE.**

Le Président indique que dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection, les collectivités peuvent sollicités le SDE pour conduire en Maitrise d'Ouvrage Déléguée les opérations dites « post DUP » soit après l'obtention de l'arrêté d'instauration du périmètre. Cela consiste en des études et du suivi afin que les recommandations et obligations de l'arrêté préfectoral soient accomplies.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire intervenir des bureaux d'études et des experts, qui vont permettre de :

- Connaitre le montant de l'indemnité due à chaque propriétaire et usagers concernés par les périmètres de protection,
- A établir la liste des travaux jugés utiles pour protéger le captage d'une pollution accidentelle,
- A faire chiffrer le coût de la mise aux normes des travaux ci-dessus énumérés ainsi que la répartition des prises en charge par le(s) propriétaire(s) ou usager(s) d'une part et la collectivité d'autre part,

L'enveloppe financière estimée pour la mise en place effective des périmètres de protection des captages dit de « La Roulandière » situé sur la commune du Sap-En-Auge et de « Le Val-Béquet » localisée sur la commune de Champosoult s'élève **à 34 000 € HT soit 40 800 € TTC**.

Le Syndicat Départemental de l'Eau assure à titre gracieux, la maîtrise d'ouvrage de ces études, ayant l'expertise technique de cette problématique.

A cette somme, il conviendra de retirer les aides obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demande en cours taux 80%). Pour 2026, l'enveloppe financière s'élèvera à :

- Val-Béquet 4 000 € HT
- Roulandière 8 000 € HT

Ainsi le président propose l'autorisation de programme suivante :

| | TOTAL | | | | 2026 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Collectivités** | **Budget total HT** | **Budget total TTC** | **Montant total de subvention -80 % du TTC** | **Montant estimé pour la collectivité** | **A inscrire au budget 2026 TTC** | **Montant total de subvention -80 % du TTC** | **Montant estimé pour la collectivité** |
| **4581147-Siaep de la Roulandière / SPAO - la Roulandière** | 19 800,00 € | **23 760,00 €** | 19 000,00 € | 4 760,00 € | 9 600,00 € | 7 680,00 € | 1 920,00 € |
| **4581148-SIAEP de Champosoult/ SPAO - Val Béquet** | 14 200,00 € | **17 040,00 €** | 13 600,00 € | 3 440,00 € | 4 800,00 € | 3 840,00 € | 960,00 € |

Cette opération n'est pas inscrite au budget 2026, afin de ne pas retarder sa mise en œuvre, le Président propose la décision modificative suivante :

| Intitulés | Débit | Crédit |
|---|---|---|
| 4581147-Siaep de la Roulandière / SPAO - la Roulandière | 9 600,00 | |
| 4582147-Siaep de la Roulandière / SPAO - la Roulandière | | 9 600,00 |
| 4581148-SIAEP de Champosoult/ SPAO - Val Béquet | 4 800,00 | |
| 4582148-SIAEP de Champosoult/ SPAO - Val Béquet | | 4 800,00 |

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE (53 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE) AUTORISE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET LES DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRE AU 4581147 ET 4581148 PRESENTEES CI-DESSUS.

**Maitrise d'Ouvrage Déléguée des travaux d'urgence de sécurisation d'approvisionnement en eau potable entre le SDE et le SPAO**

Afin de permettre au SPAO de trouver très rapidement une solution technique pour alimenter l'usine de traitement de Blanc Buisson sur Gacé du fait du risque de dénoyage du forage F1 dit « de blanc buisson », le SDE a proposé à la collectivité son expertise et ses moyens techniques, pour trouver une alternative à l'usage du forage F1.

Ainsi il a été retenu la mise en service du forage F2, présent sur le site, solution la moins onéreuse pour la collectivité. Le SDE réalise les travaux et porte les travaux dans le cadre d'une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée avec la collectivité.

Cette opération n'étant pas inscrite au budget 2026, il est proposé la décision modificative suivante :

Cout de l'opération : 40 000,00 € HT, soit 48 000 € TTC

Aucune subvention ne sera obtenue, la totalité de la dépense sera remboursée par la collectivité.

Le Syndicat Départemental de l'Eau assure à titre gracieux, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Ainsi il vous est proposé l'autorisation de programme suivante :

| Intitulés | Débit | Crédit |
|---|---|---|
| **4581125- SPAO -** *« Pompage de secours d'urgence – Forage d'essai – Blanc Buisson ».* | 48 000,00 | |
| **4582125- SPAO -** *« Pompage de secours d'urgence – Forage d'essai – Blanc Buisson ».* | | 48 000,00 |

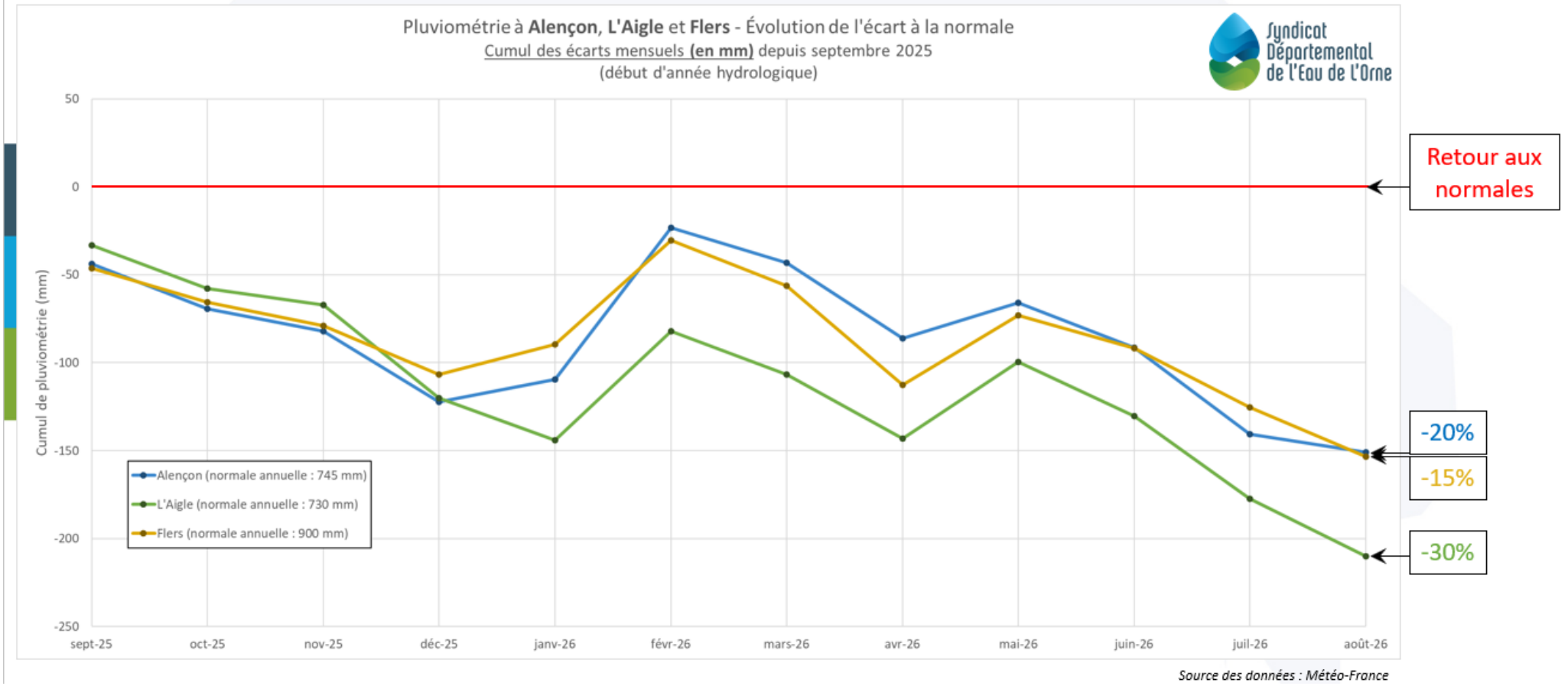
LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE (53 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE) AUTORISE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE DES TRAVAUX D'URGENCE DE SECURISATION D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, POUR LE FORAGE DE BLANC BUISSON PRESENTEES CI-DESSUS.

# II.- Questions diverses

Un état des lieux des nappes phréatiques, en date du 14 septembre 2026 :

# SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE – sept. 2026

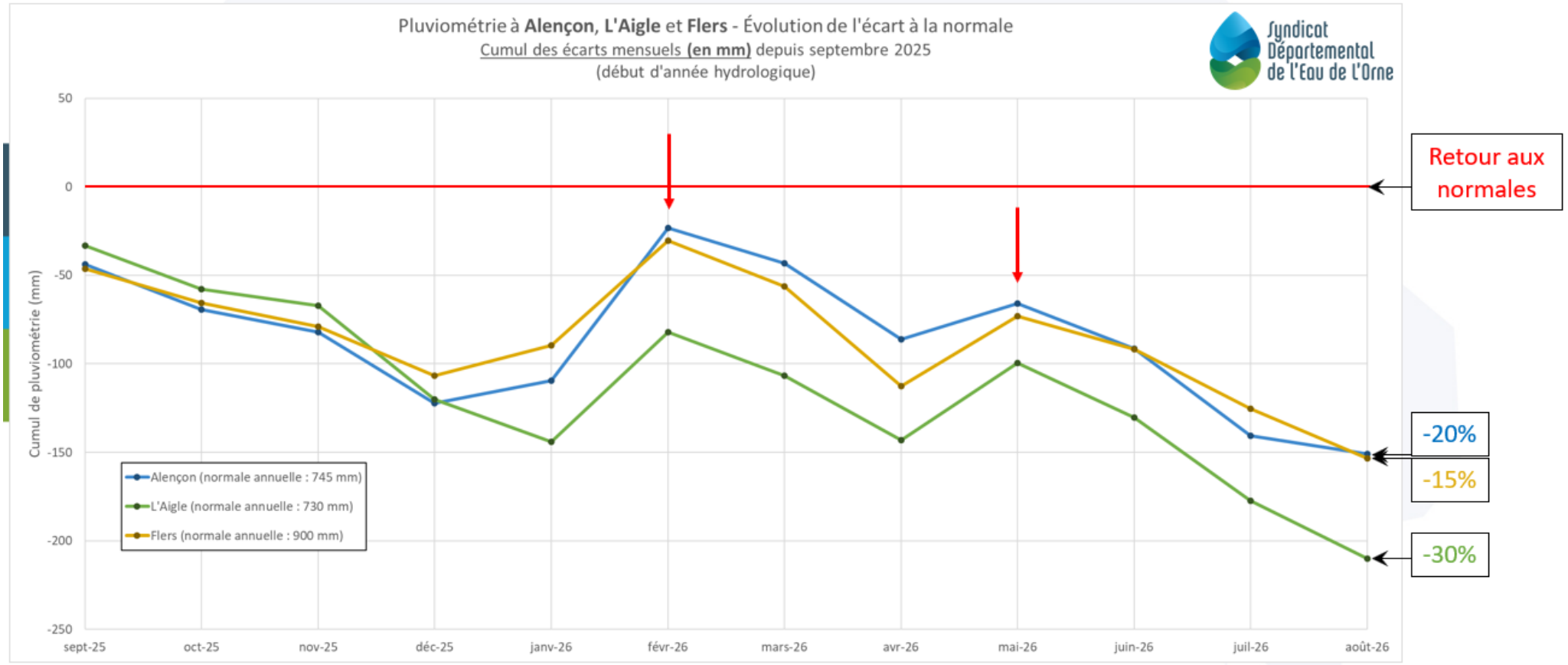
## *À l'origine de la situation piézométrique et hydrométrique du département*




*Source des données : Météo-France*

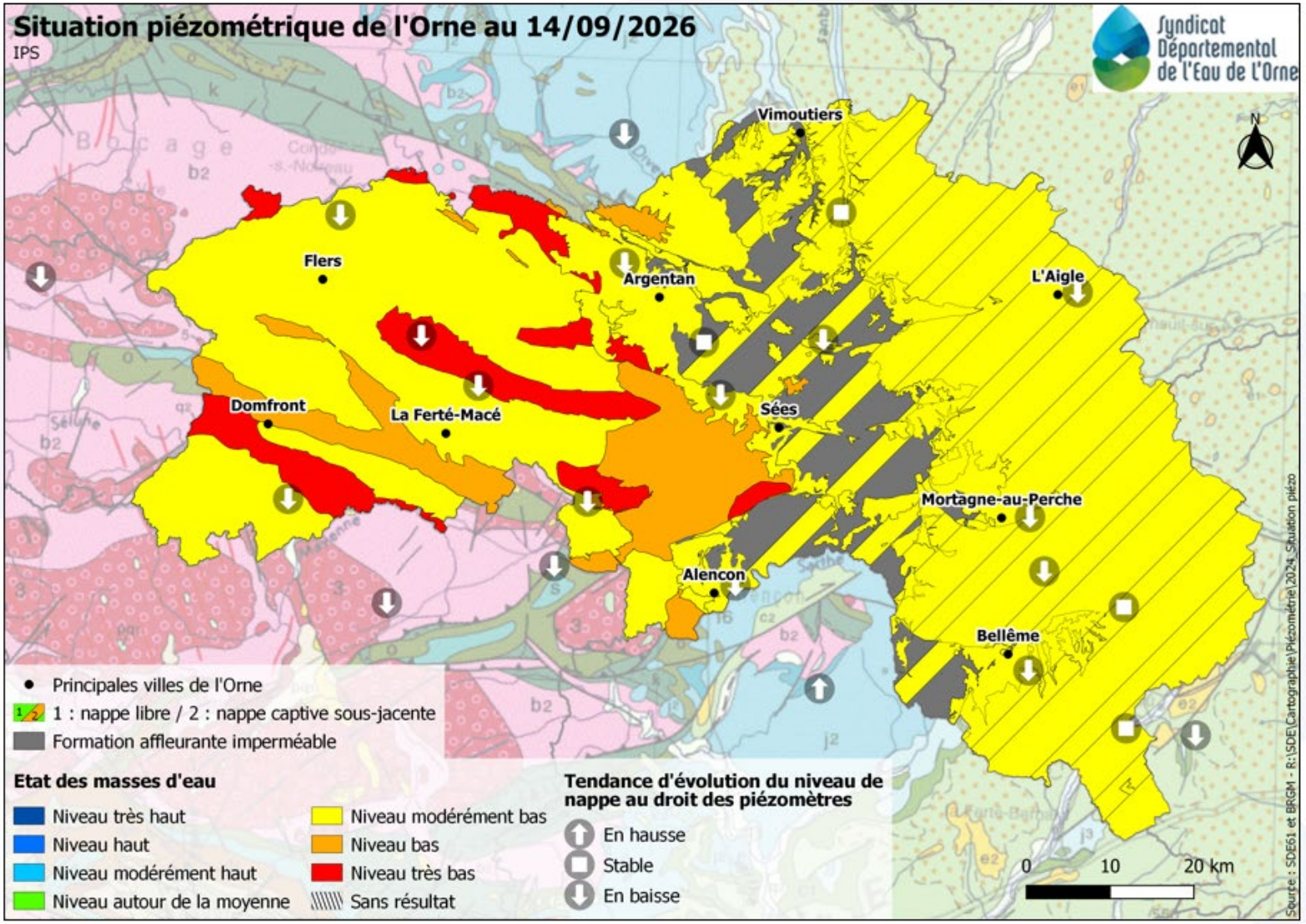
# SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE – sept. 2026

## *À l'origine de la situation piézométrique et hydrométrique du département*




*Source des données : Météo-France*

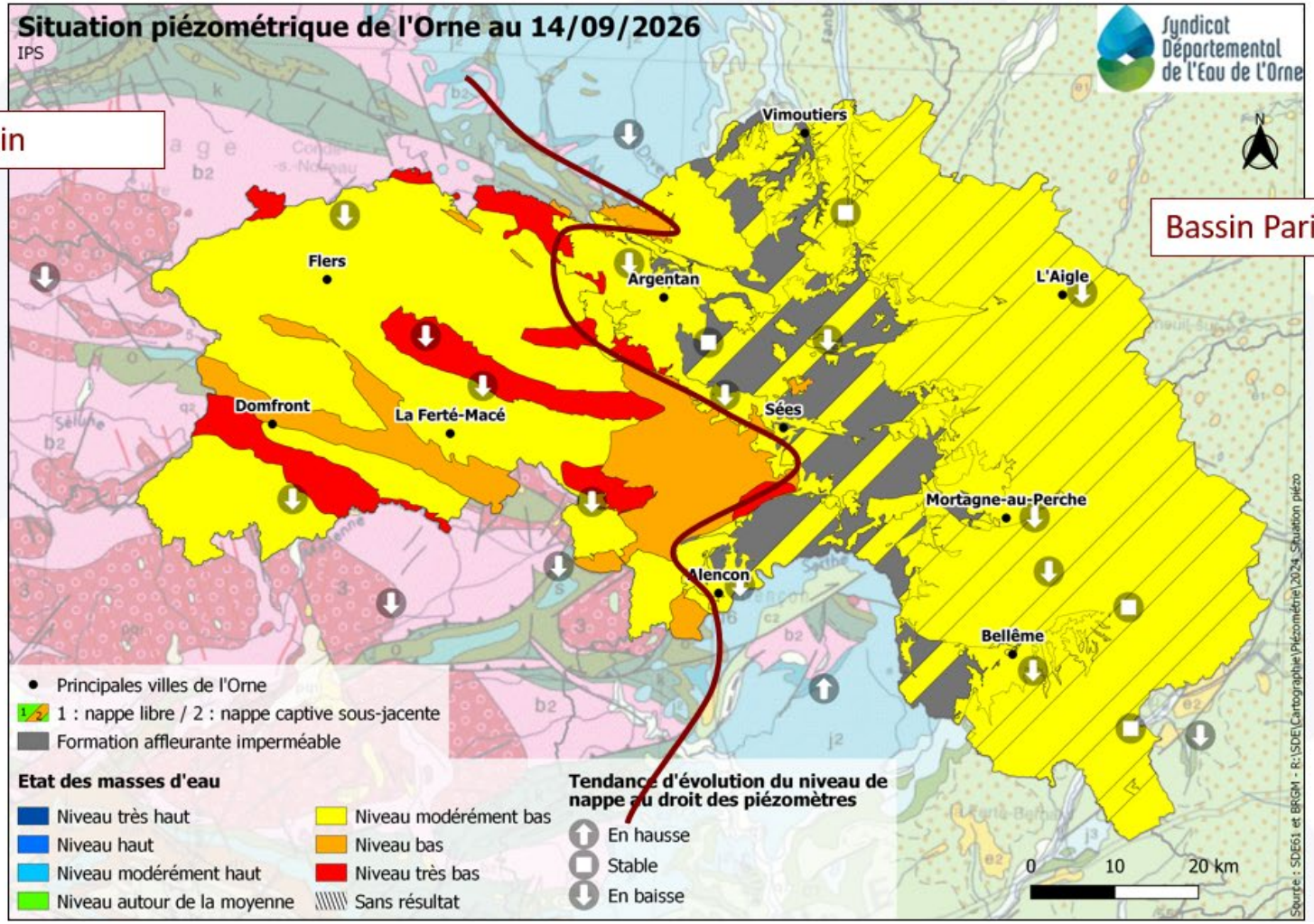
# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026



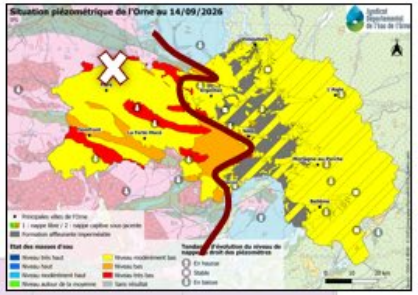
# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026

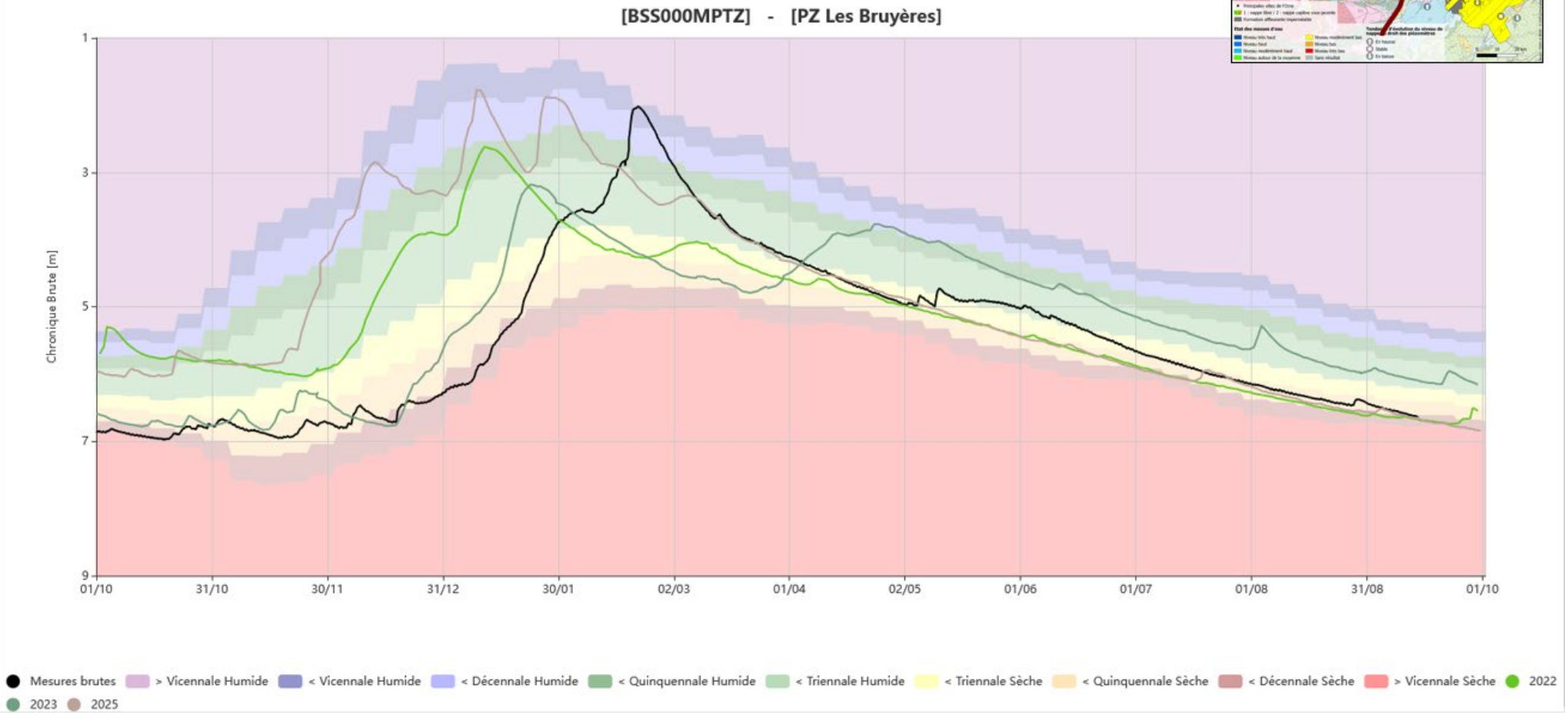
Massif armoricain

Bassin Parisien

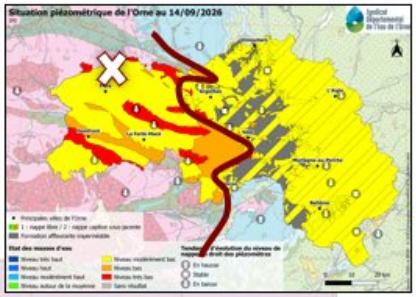


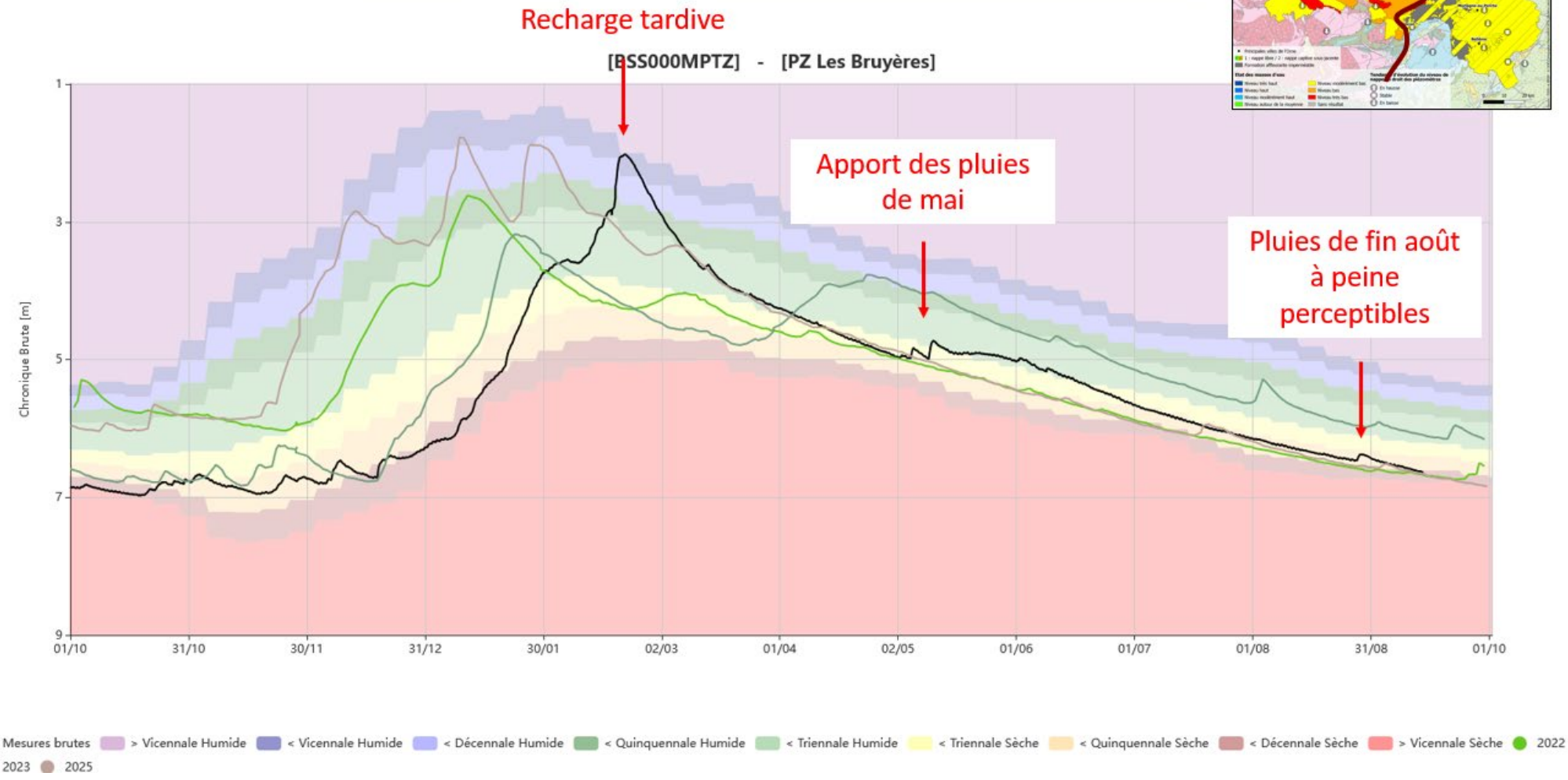
# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026



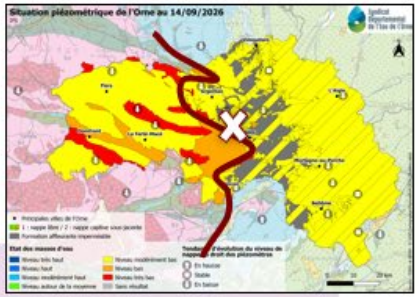



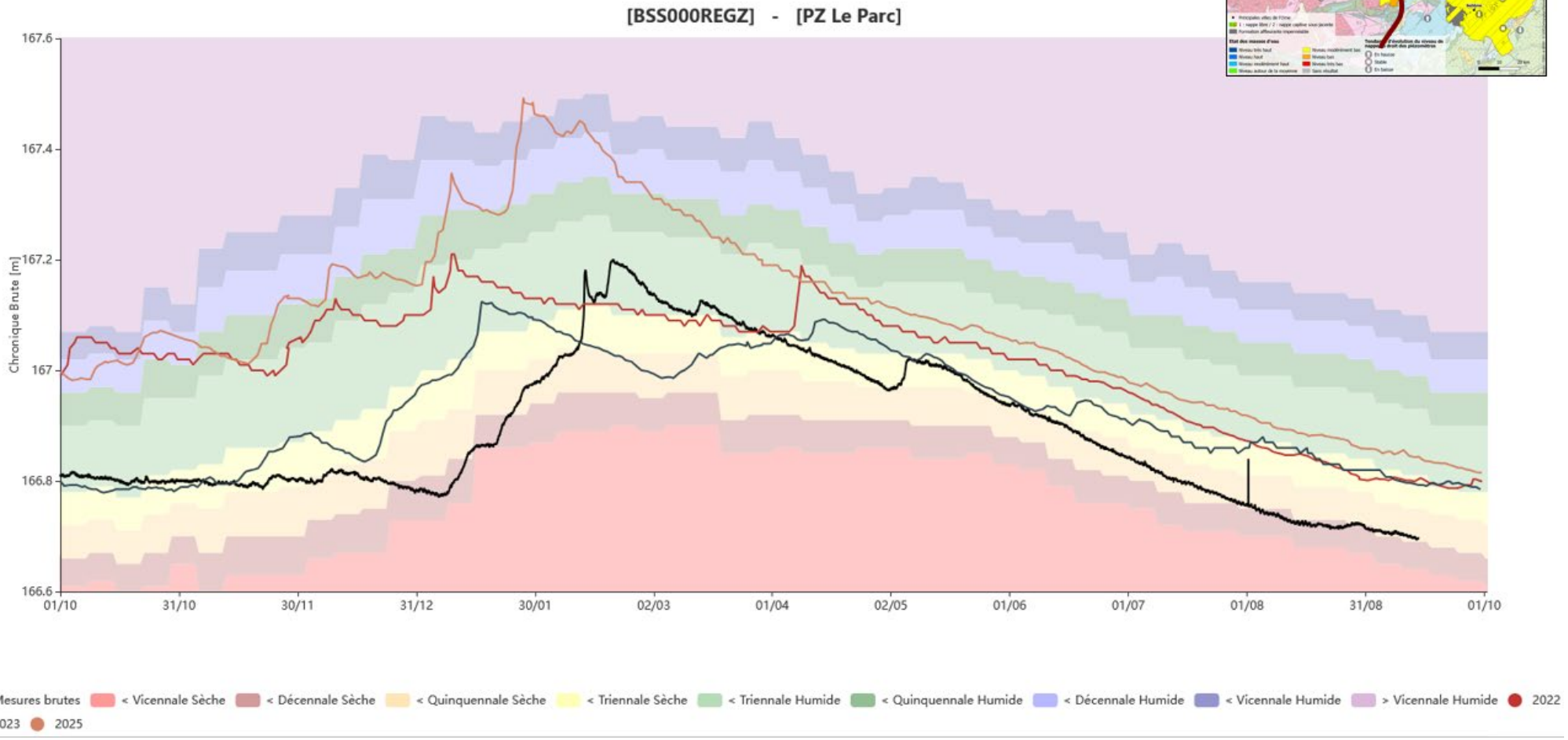
# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026



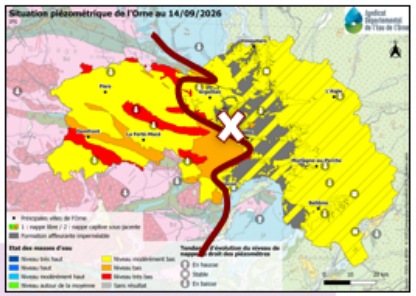



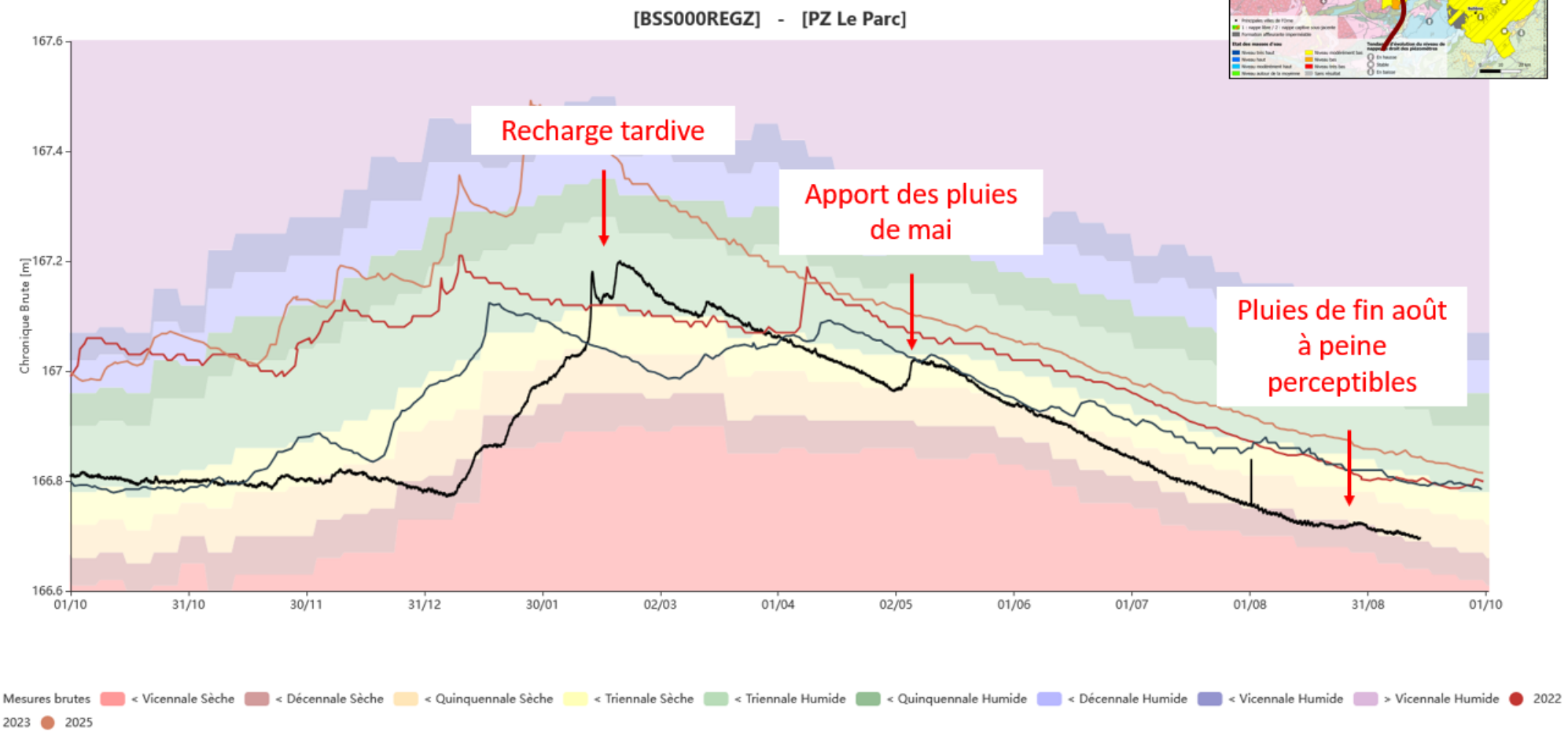
# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026



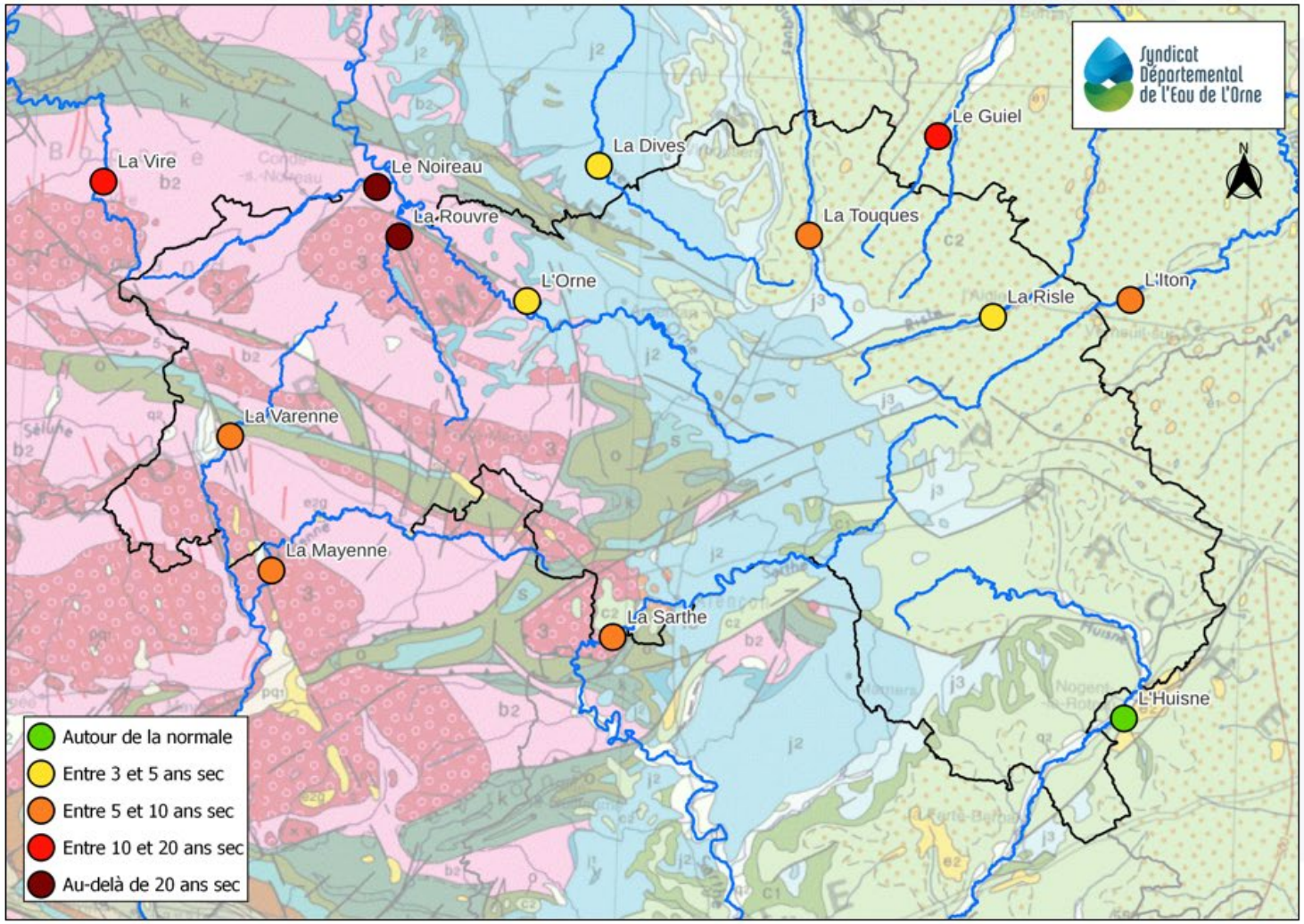



# SITUATION PIÉZOMÉTRIQUE – 14/09/2026





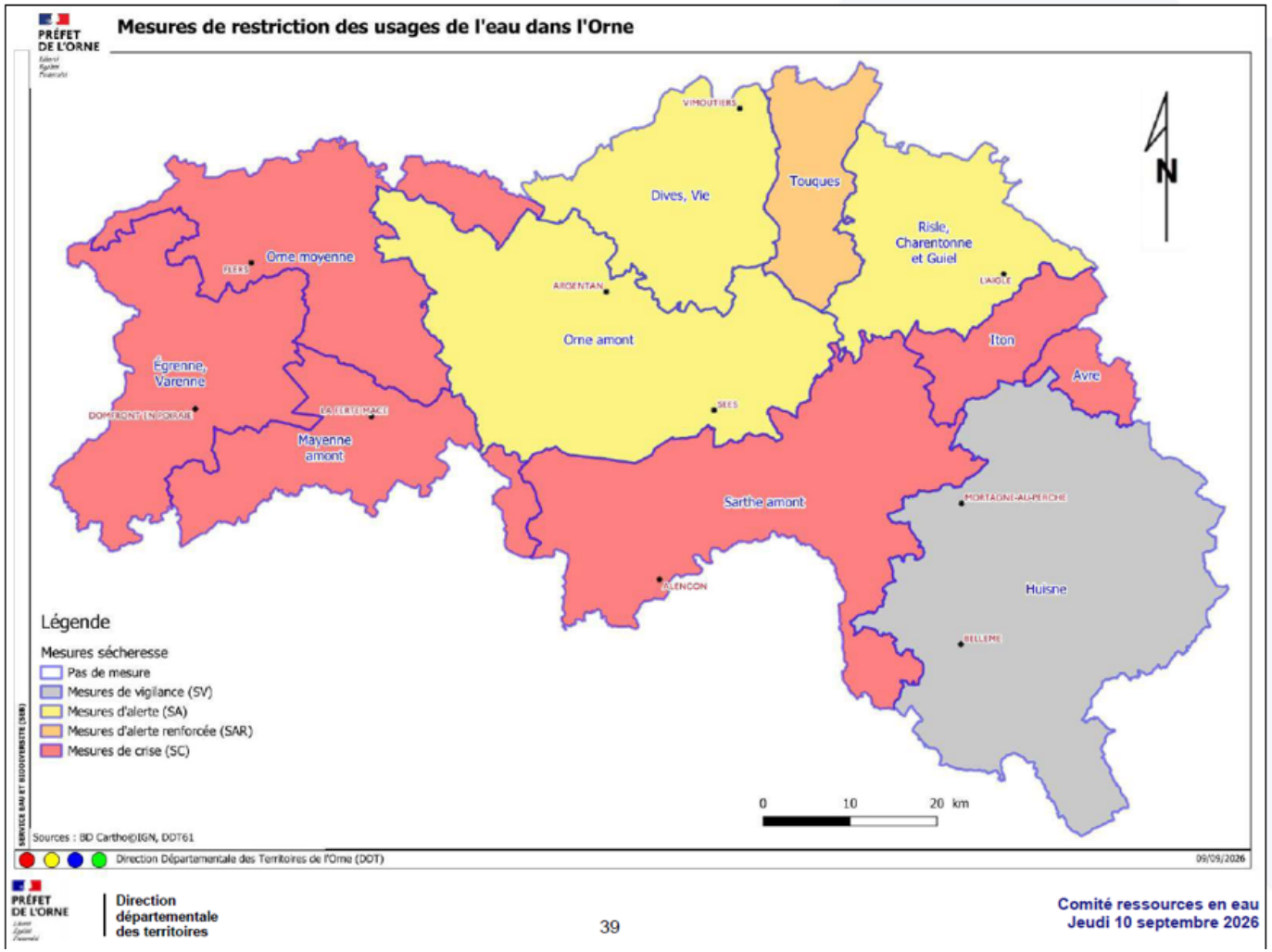
# SITUATION HYDROMÉTRIQUE – 14/09/2026




Situation sèche sur tout le département

33

# SITUATION RÉGLEMENTAIRE – 14/09/2026




La moitié du département est en état de crise sécheresse du fait du bas débit des cours d'eau

→ seuls les usages prioritaires de l'eau sont autorisés (AEP, santé, salubrité, sécurité civile)

PRÉFET DE L'ORNE
Direction départementale des territoires

39

Comité ressources en eau
Jeudi 10 septembre 2026

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

## Les prochaines dates de réunion du SDE :

- **Bureau du SDE :**
  Jeudi 24 septembre à 10 : 30

- **Comité Syndical**
  Jeudi 29 octobre à 14 : 30
  Mercredi 16 décembre à 14 : 30

Syndicat Départemental de l'Eau
27, boulevard de Strasbourg – BP75 – 61003 ALENCON CEDEX
Tél 02 33 29 99 61 – sde61@orne.fr – www.sde61.fr – Siret 256 103 698 00013

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne